



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 24 janvier 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant le plan localisé de quartier (PLQ) pour le bâtiment artisanal et industriel du Bois-Brûlé
 - 4.2 Rapport de la Commission sociale et parascolaire concernant la pétition pour des carrés confessionnels au cimetière du Blanché
 - 4.3 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,44 pour la construction de six villas contigües au chemin J.-Attenville – DD 103929-4
 - 4.4 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 7'900'000.- pour la construction d'un bâtiment administratif à la route de Ferney 211, parcelles n° 1312 et 1330
 - 4.5 Rapport de la Commission de l'environnement concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 290'000.- pour l'aménagement de la zone du Marais
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Préavis concernant une demande de dérogation à 0,44 pour la construction de six villas contigües MINERGIE avec garages et piscines, aux 5, 5a à 5^e, chemin J.-Attenville, parcelle n° 68 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 103929-4
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 7'900'000.- pour la construction d'un bâtiment administratif, parcelles n° 1312 et 1330 – Route de Ferney 211 – Ville du Grand-Saconnex
 - 5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 290'000.- pour l'aménagement de la zone du Marais sur la commune du Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Aménagement de la zone de détente du Pommier
 - 6.2 Autres propositions
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
 - 10.1 Adoption du calendrier des séances – 1^{er} semestre 2011
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers
14. Naturalisations (huis clos)

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHAREB (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Vice-présidente (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Anthony GIORGETTA (PS) - Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) -Francine MAMINTISSOT (PDC) - M. Ivan MANOLA (LIB) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO, Secrétaire (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusés :

M. Arthur PLEE, Maire
M. Calin SCHIAU (PAS)

Assistant à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Elle propose une modification de l'ordre du jour, avec la suppression des points 4.5 et 5.3. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 DECEMBRE 2010

Page 656 : Mme GIROD avait proposé à Mme BÖHLER de contacter M. SALAMA pour le Festirire et Mme BÖHLER avait indiqué qu'elle l'avait déjà contacté.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Document « les élus de la commune de 1828 à 2011 : La Présidente informe que ce document se trouve sur les places des Conseillers municipaux. Il a été rédigé par la Mémoire du Grand-Saconnex, transmis par M. STENGEL, qui a listé tous les élus connus ayant siégé au législatif et à l'exécutif. M. STENGEL lui a indiqué qu'il n'avait volontairement pas fait un document figé, afin que des pages puissent être ajoutées par la suite. Le bureau remerciera M. STENGEL au nom du Conseil municipal, car ce travail de recherche est très intéressant historiquement.

Représentations du bureau

- 10 décembre 2010 : Soupe de l'Escalade
- 18 décembre 2010 : Noël de la Résidence de Saconnay
- 21 décembre 2010 : Noël des Aînés
- 14 janvier 2011 : Vœux à la population
- 19 janvier 2011 : Souper des présidents de sociétés
- 21 janvier 2011 : Souper de l'amicale des sapeurs-pompiers

Courriers reçus

Mme BURKHALTER donne lecture d'un courrier du Badminton Club de Genève de décembre 2010 (*annexe 1*).

M. POMATTO donne lecture d'un courrier d'AGRI-GENEVE du 17 janvier 2011, ainsi que de la résolution pour la mise en valeur des produits agricoles de proximité (*annexe 2*).

Après discussion, le Conseil municipal décide de renvoyer ce courrier au groupe Agenda 21, par 20 voix « pour » et 3 voix « contre ».

Mme BURKHALER donne lecture de la carte de vœux de la Résidence de Saconnay.

Mme BURKHALTER donne lecture d'un courrier de l'assemblée constituante du 20 janvier 2011 auquel est annexé le programme de consultation et des soirées-rencontres dans les communes (*annexe 3*).

La Présidente propose que Mme CATILLAZ envoie par e-mail la lettre et le programme à tous les Conseillers municipaux.

M. ECKERT relève qu'il est demandé au Conseil municipal de prendre position. Il ne voit pas d'autre solution que de le faire lors d'une Toutes Commissions Réunies.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. COMTE :

Surélévation des grillages au CSB entre les terrains de tennis et de football : le service des bâtiments a demandé plusieurs devis, qui oscillent pour la moitié du terrain entre CHF 4'800.- et CHF 5'100.-, soit pour la totalité du terrain, CHF 10'000.-. Le Conseil administratif a considéré que le coût de cette installation était disproportionné par rapport à la gêne entre balles de tennis et ballons de football et a décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Urbanisme : le DCTI a délivré une autorisation de construire, malgré le préavis défavorable de la commune, concernant la construction d'un bâtiment pour la mission permanente du Vietnam. Le Conseil administratif a donc écrit au département pour lui demander qu'il s'assure que les surfaces soient bien affectées au logement et que la Mission du Vietnam s'engage par écrit à respecter l'affectation de la zone et à ne pas créer des bureaux à la place des chambres. Le Conseil administratif est en contact avec les voisins qui sont aussi inquiets de cette autorisation.

Le DCTI a aussi délivré une autorisation, pour laquelle la commune avait donné un préavis défavorable, concernant une antenne de téléphonie mobile au 28 chemin François-Lehmann. Le Conseil administratif est en contact avec l'association de quartier qui s'organise pour faire recours contre cette autorisation.

La demande d'autorisation pour une petite zone de potagers urbains au parc des Délices a été déposée auprès du DCTI.

Campus Santé : cet important projet, qui propose de construire environ 25'000 m² de plancher et d'accueillir 1000 collaborateurs, a fait l'objet d'un concours sur invitations, auquel le Conseil administratif a participé au sein du jury. Ce concours a été jugé. M. COMTE présentera les différents projets et le projet lauréat avec des responsables du Campus Santé et du Département, ce projet devant faire l'objet d'une étude du plan localisé de quartier.

Routes :

Chemin des Coudriers : tous les compléments nécessaires ont été adressés au DCTI un peu avant Noël, notamment en regard de la protection de la nature et du paysage, pour essayer d'activer la délivrance de l'autorisation de construire. Le Conseil municipal ayant voté le crédit pour rénover ce chemin il y a bien longtemps, le Conseil administratif a relancé la Ville de Genève et M. PAGANI, Maire, pour avoir l'assurance que la ville vote ce crédit dans les délais qui permettent de commencer les travaux à la fin du printemps ou au tout début de l'été.

Rampe du parking Migros-Pommier : la Commission des routes a accepté l'avant-projet présenté par le bureau d'ingénieurs. Le Service technique a fait le tour de tous les intervenants, notamment les PTT, la CIA, la DGM, l'entreprise Transvoirie, les concierges, etc. Les avis n'étaient pas toujours partagés par tous sur le projet adopté par la Commission. Il se trouve que selon la DGM, la commune doit demander une APA. Elle passera outre l'avis négatif de la CIA qui s'oppose à tout aménagement dans cette zone et le Conseil administratif a décidé de faire installer rapidement un seuil, même si cette disposition pourrait éventuellement faire aussi l'objet d'une demande d'autorisation de construire.

Route de Colovrex : M. COMTE avait l'espoir de faire un essai à la fin du mois de janvier pour l'aménagement d'un trottoir contre le mur côté Mairie. Malheureusement, cet essai ne pourra se faire avant la fin du mois de février. Cela rentrera ensuite en concurrence avec la période du Salon de l'auto. Il est donc vraisemblable que cet essai aura lieu après.

Quartier du Jonc : suite à un courrier reçu de la part d'habitants riverains du chemin du Jonc concernant de gros problèmes de parking sauvage, les agents de police municipale ont pris contact avec ces riverains pour leur donner l'aide et l'assistance nécessaire afin qu'ils puissent demander des mesures de limitation de stationnement auprès de la DGM.

Environnement : le point du Marais a été enlevé de l'ordre du jour, à la demande de la Commission qui a des inquiétudes concernant d'éventuelles pollutions du terrain. Le Conseil administratif va demander des devis de sondage et des renseignements complémentaires. Si ces devis devaient être chers, M. COMTE reviendra devant le Conseil municipal pour ouvrir un crédit d'étude.

Développement durable et Agenda 21 : M. COMTE rappelle que le soutien communal à l'acquisition de vélos et de vélos à assistance électrique est reconduit en 2011, auquel s'ajoute le soutien cantonal de CHF 250.-, qui concerne, lui, exclusivement les vélos à assistance électrique.

Moutons : les moutons vont bien. Cette démarche a fait l'objet d'une subvention cantonale de la part du service cantonal du développement durable d'un montant de CHF 3'000.-.

Communications de Mme BOHLER :

Décès : Mme Martine WILLEMIN nous a quittés dans les derniers jours du mois de décembre. Elle était la maman de M. Eric WILLEMIN, qui suit le dossier Festirire. Mme WILLEMIN a été secrétaire à l'administration communale durant de très nombreuses années. Le Conseil administratif regrette vivement son départ et transmet à sa famille ses plus vives condoléances.

Absence de M. PLEE : Mme BÖHLER informe que M. PLEE va plutôt bien mais qu'il ne peut pas bouger. Son dicastère a été réparti comme suit : M. COMTE suivra les questions relatives aux bâtiments, aux parcs, à l'énergie, aux locaux communaux et au cimetière. Elle-même s'occupera de la police municipale, du service du feu, des sauveteurs auxiliaires, de la protection civile, de l'agriculture et de la Fondation du logement. Par ailleurs, en tant que Vice-présidente du Conseil administratif, elle signera les documents que M. PLEE aurait signés en tant que Maire. Pour la bonne marche des différents services, Mme BÖHLER prie les Conseillers municipaux de s'adresser à M. COMTE ou à elle-même et non pas à M. PLEE jusqu'à son retour. Ce dernier sera tenu au courant.

Naturalisations : l'état civil informe que 69 personnes ont été naturalisées au Grand-Saconnex en 2010. Il est intéressant de noter qu'il y en a eu proportionnellement plus au Grand-Saconnex que dans les quatre autres communes avec lesquelles nous partageons l'office d'état civil. Il faut croire que les étrangers se sentent bien intégrés, puisqu'ils veulent devenir saconnéiens, donc genevois, donc suisses.

Personnel : un nouvel agent de police municipal a été engagé pour le 1^{er} avril 2011. Il s'agit de M. Michel PECLART. Un nouveau jardinier, M. Michael FISCHER, rejoindra le service des parcs le 1^{er} février, en remplacement de M. Alain DUCHOUD, qui a rejoint le service de la voirie.

Sondage sur la communication au Grand-Saconnex : ce sondage avait pour but d'évaluer le journal communal, le site web et autres tous ménages. Le Conseil administratif a reçu un récapitulatif et aura l'occasion d'y revenir. En attendant, en voici un premier retour : 100 personnes ont été interviewées dans différents lieux de la commune (commerces, arrêts de bus, proximité école Village). 41 % habitent la commune depuis 5 ans et moins et 44 % y vivent depuis plus de 10 ans. 50 % ne regardent jamais le site Internet, mais 75 % de ceux qui le font le trouvent agréable, voire très agréable et plus de 70 % trouvent que les informations sont intéressantes et utiles. 76 % de ceux qui ont été interrogés lisent le GSI fréquemment, 72 % trouvent que les informations diffusées sont intéressantes, voire très intéressantes. Mieux encore, la présentation est applaudie par 91 % et le format par 94 %. En général, les personnes interrogées estiment à 80 % qu'elles sont bien informées des événements et des projets de la commune. Il n'y a eu que 8 réponses négatives. Enfin, la dernière question du sondage demandait au répondant de citer trois mots clés pour qualifier Le Grand-Saconnex. Plus de 250 qualificatifs, dont seulement 16 sont négatifs. Les mots les plus fréquents sont : agréable, animé, calme, convivial, dynamique, fleuri, joli, ouvert, pratique, propre, sympa et tranquille.

Illuminations de Noël : le Conseil administratif déplore le vol de certaines illuminations de Noël, pendant les fêtes. Malheureusement, ce sont des pièces chères qui ont été dérobées. Heureusement, la commune avait pris le soin de les assurer. L'artiste avait dit à l'époque qu'en ville de Genève, il n'y avait jamais eu de vol. Il faudra voir s'il y en a eu cette année.

Ecole : le Conseil administratif avait certaines inquiétudes concernant l'arrivée de nouveaux élèves au premier trimestre. En l'occurrence, à fin décembre, la moyenne par classe au Pommier est de 20,6 élèves, à la Tour de 21,4 élèves, à la Place de 20,6 et au Village de 20,6, pour un total de 1033 enfants dont 447 sont inscrits au parascolaire. Elle suit la situation de très près, surtout par rapport au déménagement de l'école Place qui devrait avoir lieu pendant l'été.

Un sondage a également été fait par rapport aux places de crèche, jardins d'enfants et l'accueil parascolaire. Elle y reviendra une prochaine fois, car certains lieux d'accueil n'ont pas encore répondu et elle souhaite inclure le Centre de Loisirs dans la réflexion générale.

Patinoire : tout se passe bien, mis à part quelques petits soucis avec le chauffage. En décembre, elle a accueilli presque 400 personnes un dimanche de grand beau. Les gens qui y viennent sont heureux. 2835 paires de patins ont été louées en décembre. Il faudra prévoir une séance de la Commission culture, sports, loisirs à fin mars début avril pour faire le point sur la suite.

Constituante : dans un bus à impériale, les constituants sillonnent le canton, faisant des haltes dans cinq communes, dont Le Grand-Saconnex, le samedi 5 février entre 15h et 16h, dans les secteurs La Tour et Pommier.

Fête du Pommier : elle se déroulera le 2 avril prochain.

Elections municipales : Mme BÖHLER annonce qu'il y a 64 candidats pour 10 listes. Les informations sont sur le site Internet de l'Etat.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant le plan localisé de quartier (PLQ) pour le bâtiment artisanal et industriel du Bois-Brûlé

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

Mme MAMIN-TISSOT propose que le rapport soit modifié dans le sens où « la commune obtiendra un droit de superficie » et non pas la Commission.

Cette modification est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4.2 Rapport de la Commission sociale et parascolaire concernant la pétition pour des carrés confessionnels au cimetière du Blanché

M. POMATTO donne lecture de son rapport.

M. ORSINI salue l'effort de la Commission et le temps consacré, le résultat étant loin d'être mauvais.

M. ECKERT salue également le travail de la Commission. L'ensemble des aspects a été abordé, à la fois avec le contexte juridique global et l'audition des pétitionnaires pour étudier les possibilités techniques. Le projet de réaménagement du cimetière est en cours et le sujet sera certainement repris à cette occasion.

- 4.3 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,44 pour la construction de six villas contigües au chemin J.-Attenville – DD 103929-4

Mme BURKHARDT donne lecture de son rapport.

- 4.4 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 7'900'000.- pour la construction d'un bâtiment administratif à la route de Ferney 211, parcelles n° 1312 et 1330

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

5. PROJETS DE DELIBERATION :

- 5.1 Préavis concernant une demande de dérogation à 0,44 pour la construction de six villas contigües MINERGIE avec garages et piscines, aux 5, 5a à 5^e, chemin J.-Attenville, parcelle n° 68 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 103929-4

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE se réfère au rapport de la Commission. Elle n'entend pas cautionner la démolition du bâtiment de la ferme qui se trouve sur cette parcelle et qui forme un ensemble avec des bâtiments plus anciens qui se trouvent dans cette zone. La Commission insiste sur une attention particulière quant à la densité, notamment en regard de l'arborisation.

M. ORSINI demande s'il est réaliste de vouloir classer le bâtiment qui se trouve sur le terrain.

M. COMTE répond que malheureusement, le classement d'un objet est extrêmement rare. La première mesure obligatoire qui permet de conserver légalement un bâtiment est la mise à l'inventaire. En l'occurrence, le bâtiment en question n'est pas le premier qu'il faudrait mettre à l'inventaire. Nonobstant, ce bâtiment est un avantage pour le propriétaire du terrain car il peut l'utiliser avec les surfaces de droit à bâtir qu'il possède, sur l'emplacement sur la parcelle proche de la route. Il espère que pour l'ensemble du quartier, les promoteurs reviendront sur leur proposition de démolir ce bâtiment, même sans mesure légale de protection.

M. COMTE confirme aux membres de la Commission qu'aucune autorisation de démolition n'a été accordée par le Département à ce jour.

Mme GIROD félicite la Commission de l'urbanisme d'avoir suivi le plan directeur communal, pour ce troisième projet dans le quartier du Marais. Si le promoteur n'est pas prêt à faire 6 villas, elle espère ne pas se retrouver avec un projet d'immeuble à habitat collectif comme au chemin Attenville 14^e à f, avec une dérogation de 0,33 acceptée par le Conseil municipal en avril 2009, ou celui d'un habitat groupé au chemin des Coudriers, projet qui a été accepté en janvier 2010.

Lors des dernières élections, le parti radical avait bien mentionné dans son flyer qu'il refusera tout déclassement dans les zones villas et qu'il limitera à 30 % le taux d'occupation au sol.

M. ECKERT espère que le rapport qui mentionne que le Conseil administratif est mandaté pour essayer de sauver la ferme est suffisant et qu'il n'y a pas besoin d'un appui plus fort. Les rapports ne sont plus votés et la délibération ne fait pas mention de ce point. Si jamais ce bâtiment devait être détruit, il serait peut-être bien de passer par une résolution du Conseil municipal pour donner plus de poids à la demande si nécessaire.

M. STEINER demande s'il ne serait pas envisageable de faire une fleur aux promoteurs, à savoir accepter une dérogation à 0,3 tout en gardant la ferme, qui elle ne compterait pas dans les droits à bâtir.

M. COMTE ne le ferait pas personnellement. Il a peur que si l'on autorise le promoteur à travailler avec une densité de 0,3 sur le solde de la parcelle, on arrive au bout du compte à une densité totale de 0,5. Il faudrait faire des calculs. Le bâtiment existant est important en termes de surface de plancher brut. Il serait plutôt partant de laisser venir le promoteur qui est en discussion avec le Conseil administratif et le service technique avec des projets raisonnables, même s'ils approchent le 0,3 sur l'ensemble de la parcelle.

La parole n'étant plus demandée, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

refuse

par 0 « oui » et 23 « non »

1. *d'octroyer une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction en ordre contigu DD 103929-4, sur la parcelle N° 68, feuille 2 du Grand-Saconnex, avec un indice d'utilisation du sol de 0,44.*

- 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 7'900'000.- pour la construction d'un bâtiment administratif, parcelles n° 1312 et 1330 – Route de Ferney 211 – Ville du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. COMTE présente à l'écran le projet de bâtiment, projet en partenariat avec une société privée qui possède la parcelle adjacente. Le fait de mettre en commun les deux parcelles a permis d'avoir un projet plus équilibré à cet endroit. La Commission des bâtiments et emplacements communaux s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier ce projet.

M. ORSINI demande si d'autres solutions techniques plus conventionnelles et plus esthétiques pour supporter le porte-à-faux ont été évoquées avec les architectes.

M. COMTE explique que ce trait architectural permet de grosses économies. De plus, il donne un peu de dynamisme à l'immeuble, en gardant une légèreté voulue aux ailes du bâtiment.

Mme PERROTIN DURET demande si le bâtiment laisse suffisamment de place pour que le futur tram puisse tourner à l'angle sur la rue François-Peyrot.

M. COMTE répond par l'affirmative. Le tracé du tram figure sur les plans.

M. ECKERT pense qu'il s'agit d'un aménagement intelligent de la parcelle dans une zone sinistrée entre la route de Ferney et l'autoroute. Le bâtiment sera bien situé par rapport aux différentes dessertes existantes. La Commission avait suggéré que l'administration communale pourrait profiter de l'occasion de ce nouveau bâtiment pour redessiner l'emplacement de ses services, par exemple le service technique ou autre, de façon à pouvoir réattribuer au profit de la population certains endroits plus centraux que seraient la Mairie ou le château Pictet.

M. POMATTO relève qu'entre la première version et la seconde version présentées en Commission, il y a eu tout un travail des architectes pour arriver à diminuer le coût de construction et à en faire un bâtiment beaucoup plus rentable. Entre autres, l'un des éléments adoptés est d'arriver à avoir une colonne centrale, qui distribue tout le bâtiment. Ce bâtiment est très fonctionnel et très simple dans sa structure. Les surfaces seront vendues ou louées d'une façon brute, et l'aménagement intérieur sera laissé au gré des acheteurs ou locataires.

M. DETRAZ relève que les piliers font partie d'un contexte général permettant de dégager des surfaces au sol pour avoir une meilleure circulation piétonne et visuelle. Ce porte-à-faux permet d'attribuer de l'espace vert avec harmonie. Le bâtiment est relativement économique, avec une architecture de qualité. Il y a moins de vitrage, donc moins de frais au niveau thermique et il reste dans le contexte du double flux qui permet d'avoir des économies d'énergie.

Concernant le tram, les gabarits au niveau de la route de Ferney sont les mêmes que lors du traitement de la concession de chemin de fer.

Concernant le relogement des locataires, la discussion en commission s'est portée uniquement sur les locaux sociaux au bas de l'Ancienne-Route, qui pourraient être réattribués à leur fonction initiale.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 « oui » et 1 « non »

1. *de construire un bâtiment administratif au N° 211 de la route de Ferney sur les parcelles n° 1312 et 1330,*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 7'900'000.- au Conseil administratif,*
3. *d'attribuer une somme de CHF 50'000.- pris sur ce montant au Fonds de décoration communal,*
4. *de porter la dépense de CHF 7'900'000.- à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier,*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 7'900'000.-.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :

6.1 Aménagement de la zone de détente du Pommier :

M. COMTE signale que M. PLEE s'est beaucoup investi dans ce projet. C'est en 2007 que la Commission de l'urbanisme a étudié un plan directeur de la zone de détente Pommier/Tour, qui a été conduit par un architecte-paysagiste. En novembre 2008, la Commission de l'urbanisme a recommandé au Conseil municipal de voter un crédit pour réaliser les étapes I et II de ce plan directeur, en considérant que l'étape III, qui concerne la grande zone de la butte du Pommier, devait faire l'objet d'une étude plus approfondie avant d'en décider l'aménagement définitif. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a organisé un concours restreint avec un cahier des charges. Le jury comporte une large représentation du Conseil municipal, avec les présidents des Commissions de l'urbanisme, des sports, loisirs, culture et des bâtiments et emplacements communaux, ainsi que des représentants des deux associations de quartier, des membres du Conseil administratif, d'architectes paysagiste et d'urbanisme de renom.

M. COMTE présente à l'écran l'essentiel de ce projet important pour le quartier.

M. COMTE propose de déposer ce projet rapidement et de revenir auprès du Conseil municipal avec un projet de délibération.

M. PORTIER rappelle que ce terrain était d'abord destiné à une piscine, qui ne s'est pas faite. La terre a été stockée et maintenant, la commune essaie de faire quelque chose avec ce bloc de terre.

M. ECKERT relève qu'effectivement, si cet aménagement se fait, il ne reste plus qu'un endroit pour faire une piscine, soit au Blanché. Le Conseil municipal devra une fois se prononcer sur le principe.

M. CUDRE avait déjà évoqué les problèmes de déneigement au bas de cette butte. Est-ce qu'il a été prévu de mettre un autre revêtement sur un certain nombre de mètres qui relient les quartiers Pommier – La Tour ?

M. COMTE répond par l'affirmative. Les surfaces sont prévues en revêtement nettoyable et perméable. La commune va évaluer la possibilité de faire une bande qui permette en tout cas d'avoir une bande facilement déneigeable le long de cette promenade pour l'hiver prochain.

Mme GIROD aimerait que figure dans le procès-verbal qu'il n'y a aucune intention de faire un emplacement pour les barbecues. Pour être totalement transparent, il y aura quand même une grande part de terre évacuée et le mont sera moins haut.

M. COMTE confirme que le surplus de terre mis sur cette butte sera pour une grande partie enlevé et la butte retrouvera son aspect d'origine. Il y aura de cette manière une meilleure liaison entre les deux parcs, Pommier et La Tour.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir si les citoyens du Grand-Saconnex étaient représentés dans le jury.

M. COMTE répond qu'ils étaient bien représentés, car ils l'étaient par les membres du Conseil municipal et les représentants des associations de quartier.

La Présidente propose que le rapport final du jury soit porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, avec le projet de délibération y relatif.

Mme GIROD n'aimerait rien précipiter mais relève qu'il est important que ce projet démarre le plus vite possible pour le bien des habitants du quartier.

6.2 Autres propositions :

M. COMTE annonce qu'au Conseil municipal du mois d'avril, il proposera la réunion de la Commission des bâtiments pour un crédit de construction pour les travaux de rénovation de l'école Place, la demande d'autorisation de construire allant être déposée incessamment, ainsi que pour donner une information sur le projet définitif concernant le réseau collectif privé de canalisations pour le quartier Préjins/Jonc/Métairie. Il présentera également une étude du projet d'extension des installations sportives du Tennis-Club.

M. COMTE propose la réunion de la Commission des bâtiments pour le 7 mars 2011 pour traiter deux objets importants : 1. étude du rapport d'évaluation de l'ingénieur pour la rénovation de la chaufferie du CVHS ou de son remplacement ; 2. crédit complémentaire pour les travaux de l'Ancienne-Mairie, notamment par rapport à des problématiques de développement durable et à des projets de géothermie.

M. COMTE propose la réunion de la Commission des bâtiments pour le 8 février prochain pour traiter d'un crédit complémentaire concernant des travaux qui devraient à nouveau être conduits à l'école du Pommier, avec les mandataires. En effet, certains endroits n'ont pas été pris en compte lors des travaux précédents et il faudra faire quelques travaux l'été prochain, en sachant que bien entendu leurs coûts seront portés dans le cadre du litige que la commune a avec les constructeurs.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX :

M. COMTE rappelle que le Conseil administratif a été invité à rencontrer la Commission des travaux du Grand-Conseil, le 11 janvier dernier. L'objet de cette audition concernait deux projets de loi (10748 et 10749), qui doivent être votés par le Grand Conseil dans le cadre du projet d'agglomération – 1^e tranche. Ces projets demandent que chaque canton vote les projets de grosses infrastructures qui sont prévus dans les différentes tranches du projet d'agglomération. Il s'agit de voter des montants de plusieurs millions de francs concernant des infrastructures pour la période 2011-2014.

Des députés sont intervenus pour demander que dans le cadre de ces projets de loi, soient inclus la route des Nations, la couverture de la route des Nations et les études du tram Grand-Saconnex ainsi qu'un parc-relais.

M. COMTE présente à l'écran les images qu'il a montrées à la commission des travaux du Grand Conseil.

M. COMTE relève que les membres de la Commission des travaux ont posé beaucoup de questions sur la qualité du projet de la route des Nations et sur le tram. Ils ont compris que les projets de la route des Nations et du tram devaient être conduits en parallèle et non pas l'un après l'autre. Il semble que des amendements soient proposés pour le vote du Grand Conseil pour inclure ces aménagements dans cette tranche du crédit. C'est une bonne reconnaissance des soucis qu'à Le Grand-Saconnex de son futur et une volonté d'arrêter de reporter ces gros projets.

M. ECKERT relève que le groupe des Verts regrette qu'il y ait un lien entre le projet d'agglomération et le projet de loi déposé et la route des Nations. Autant il est facile d'intégrer le projet du tram, autant il est difficile de convaincre que la route des Nations ait une utilité quelconque dans le cadre du projet d'agglomération, étant donné que c'est quasiment un cul-de-sac qui finit dans les organisations internationales. L'intégration de la route des Nations, voire du tram, à l'intérieur de ce projet de loi est loin d'être un amendement. L'ensemble des mesures proposées était de l'ordre de 150 millions et le coût de la route des Nations n'est pas un amendement mineur. Il trouve dommage de lier les deux objets car il y a un risque de faire couler toutes les mesures qui sont liées au plan d'agglomération et donc l'ensemble du projet de loi.

M. ORSINI a un avis diamétralement opposé. On n'entendait plus parler du tram, qui devrait être selon toute vraisemblance quelque chose que les Verts doivent appeler de leurs vœux. C'est une résurrection tout à fait bienvenue dans l'agenda et qui pour souvenir, dépendait d'un autre dicastère que celui du DCTI. Il semble qu'une Conseillère d'Etat proche de M. ECKERT ait décidé de ramener dans le giron du projet cette éventualité. C'est plutôt une bonne chose que les deux choses soient liées, comme elles l'avaient été par le vote par le Grand Conseil du crédit d'étude puisque l'un ne peut légalement pas se faire sans l'autre.

M. ECKERT ne regrettait pas le lien de la route des Nations avec le tram, mais il regrette le lien de l'ensemble du paquet route des Nations et tram avec le projet d'agglomération.

M. EYA NCHAMA ne sait pas pourquoi les infrastructures saconnaises piétinent. Le canton et la confédération vont jusqu'à Bernex, jusqu'à Chêne-Bougeries, jusqu'à Meyrin. La commune n'est-elle pas capable de promouvoir ses besoins ? Elle a Palexpo, où vient le monde entier. Elle a l'aéroport et c'est elle qui doit aller plaidoyer ! Est-ce que les Conseillers municipaux de Meyrin ou de Bernex sont plus efficaces qu'au Grand-Saconnex ?

Mme BÖHLER explique que c'était le but de tous les déplacements du Conseil administratif devant différentes commissions du Grand Conseil. Elle a l'impression que cette fois-ci, le Conseil administratif a été entendu.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. PORTIER concernant des panneaux d'interdiction aux camions au bas de l'Ancienne-Route : Mme BÖHLER répond que le panneau est correctement positionné. Toutefois, pour donner suite à l'invite de M. Portier, il a été demandé à ce qu'il soit tourné d'une dizaine de degrés pour qu'il soit encore un peu plus perpendiculaire à l'axe de la route de Ferney.

Question de M. CUDRE concernant les projets de la zone de détente et des jardins potagers : M. COMTE pense que la réponse doit se référer au rapport du groupe de travail rédigé par MM. STEINER, POMATTO et FAVRE et à la présentation de ce soir. Les jardins potagers urbains ont fait l'objet de plusieurs présentations et annonces à la population et au Conseil municipal. Compte tenu de l'intérêt qu'ils suscitent, il apparaît logique de les intégrer à la problématique de l'aménagement de la zone de détente.

Question de Mme BOUCHAREB sur la possibilité de fermer automatiquement le portail du parc à chiens du Chapeau-du-Curé : M. COMTE pense que c'est la responsabilité des usagers de fermer le portail derrière eux. Par ailleurs, l'aménagement de portails automatiques serait coûteux et ne garantirait pas forcément à 100% qu'aucun chien ne s'échappe.

M. PORTIER pense que l'on peut simplement mettre un ressort ou une solution simple pour que le portail se referme tout seul.

Proposition de M. EYA NCHAMA concernant le nom donné à la police municipale : Mme BÖHLER avoue ne pas comprendre le sens de cette proposition. En effet, la police municipale s'appelle déjà police municipale, comme en attestent les inscriptions sur la voiture de service et les uniformes des agents. L'abréviation APM quant à elle signifie *agent de police municipale*, comme ASM voulait dire *agent de sécurité municipale* à l'époque où la police municipale s'appelait sécurité municipale. L'appellation police municipale est entrée en force au début 2010, lorsque la nouvelle loi cantonale sur la police municipale est entrée en vigueur.

Proposition de M. ECKERT concernant les formats des documents mis sur Internet : Mme BÖHLER explique que dans la pratique, les documents qui sont à la disposition du public sur le site Internet de la Ville du Grand-Saconnex sont toujours au format pdf. L'erreur étant humaine, il se trouve que l'ordre du jour du Conseil municipal a été mis malencontreusement et exceptionnellement au format Microsoft Word sans aucune volonté délibérée d'enrichir Monsieur Bill Gates et sa fondation humanitaire. Comme de coutume, le personnel communal s'appliquera à ce que ce genre de problème ne se reproduise plus et que cette erreur soit l'exception qui confirme la règle.

Proposition de Mme GIROD de prendre contact ave M. SALAMA : Mme BÖHLER indique qu'il s'agit de M. Karim SLAMA. Si Mme GIROD est venue à Festirire le mercredi 6 octobre 2010, elle a certainement pu découvrir ce comédien, puisqu'il était à l'affiche de notre festival du rire ce jour là.

Proposition de Mme GIROD pour que le Conseil administratif fasse plus d'efforts pour informer le Conseil municipal des décisions qu'il prend et le fait qu'il trompe le citoyen avec des projets qui ne sont pas prêts, comme c'est le cas au Pommier où l'on parle toujours de la piscine olympique : Mme BÖHLER relève que le Conseil administratif informe régulièrement le Conseil municipal des projets qu'il prévoit et des décisions qu'il prend. Il peut se référer aux procès-verbaux si certaines de ces communications lui échappent.

Quant au beach-volley, le Conseil administratif se réjouit que les citoyens l'attendent avec impatience et espère pouvoir réaliser ce projet. Il a été mentionné dans le GSI du mois de janvier.

Pour le reste, Mme Girod accuse le Conseil administratif « de tromper les citoyens avec des projets qui ne sont pas prêts, comme c'est le cas au Pommier où l'on parle toujours de piscine olympique ». Cette accusation est lourde. Concernant la piscine olympique, puisque c'est le seul exemple que donne Mme GIROD, il faut visiblement lui rappeler que c'est ce Conseil qui, dans un vote le 19 avril 2010, a décidé de ne pas donner suite à ce projet. Cette information a été donnée à la page 6 du GSI du mois de juin 2010, qui est distribué à tous les ménages de la commune. Par ailleurs, il n'a jamais été question d'implanter un bassin olympique au Pommier. Le Conseil administratif demande donc à Mme GIROD de s'expliquer sur ses allégations, car elles ne résistent pas à l'examen des faits. Une réponse de cet ordre là a été donnée au début de l'année 2009.

Mme GIROD rappelle que le Conseil administratif a bien parlé d'une piscine olympique lors des Vœux à la population d'il y a 4 ans. La population était toute contente mais il n'y avait absolument rien de concret. Le Conseil administratif a bien parlé du beach-volley dans le secteur du Pommier, avec la participation des TSHM. Aucune mention d'un beach-volley n'a été faite en séance du Conseil municipal. L'article du mois de janvier a paru après son intervention du mois de décembre.

Cette année, durant les vœux à population, Mme BÖHLER a parlé d'une bibliothèque à la Grange. Le Conseil municipal n'a jamais traité de l'affectation de la Grange ni de la Ferme du Pommier, où il y aurait une maison de la famille.

Mme GIROD constate donc que le Conseil municipal apprend des nouvelles soit par le GSI soit par des gens externes. Après 4 ans, elle aimerait plus de transparence. Si cela représente trop de travail, il faut engager d'autres personnes pour soulager le Conseil administratif, car elle entend constamment que ce dernier est submergé de travail et qu'il n'y arrive pas.

Mme BÖHLER relève que tout a été mis au conditionnel et rappelle que ces projets ont été présentés en septembre 2009. Donc les informations ont été données.

Proposition de M. FAVRE que le GSI fasse la promotion des commerçants de la commune :
Mme BÖHLER relève que lorsque la nouvelle version du GSI a été examinée, cette idée a été évoquée. Malheureusement, elle est difficile à mettre en oeuvre. Il y a en effet plus de 240 commerces et enseignes professionnelles au Grand-Saconnex. Si l'on en présentait une par mois, il faudrait 24 ans pour les présenter toutes ! C'est la raison pour laquelle les commerces et enseignes professionnelles sont présentés dans la brochure de renseignements, qui est rééditée chaque deux ans et qui est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Proposition de M. EYA NCHAMA concernant la place du Conseil municipal dans l'organigramme communal : Mme BÖHLER répond que tous les renseignements demandés ont été pris auprès des communes suivantes : Ville de Genève - Versoix - Vernier - Meyrin – Plan-Les-Ouates – Carouge. Sur aucun des organigrammes de ces 6 communes, n'apparaît le Conseil municipal. Il n'y a par ailleurs pas d'organigramme pour l'ensemble de l'Etat de Genève. Le Conseil administratif a donc décidé d'enlever le Conseil municipal de l'organigramme de l'administration communale, car il est tout à fait exact que le Conseil municipal ne fait pas partie de ladite administration.

Proposition de Mme AMMANE de présenter un rapport d'activité sur les TSHM : Mme BÖHLER informe que ce sujet a été évoqué en Commission sociale et qu'une présentation du travail des TSHM sera faite à la nouvelle Commission sociale, après le renouvellement du Conseil municipal.

Proposition de M. POMATTO de promouvoir la campagne relative aux familles d'accueil sur le site Internet : Mme BÖHLER signale que depuis le 20 décembre 2010, un lien figure sur notre site Internet vers le site de l'office de la jeunesse, afin de relayer cette campagne et cela jusqu'à la mi-février, date à laquelle cette campagne se termine.

Proposition de M. DETRAZ pour l'installation d'un parc à chiens au Parc des Délices : M. COMTE reconnaît que le parc des Délices est un parc de valeur et pas uniquement parce qu'il s'agit du parc de la mairie. Cependant, le Conseil administratif ne pense pas que l'installation d'un petit parc à chien serait une bonne solution puisque, par rapport aux autres espaces verts, même avec ce genre de parc à chiens, il y a toujours autant d'urine de chiens en-dehors du parc. Il faudrait bien plus que les propriétaires soient mieux éduqués et plus responsables. Il espère que les cours auxquels doivent nouvellement se soumettre les propriétaires de chiens porteront leurs fruits. Par ailleurs, chaque année, un flyer est distribué aux propriétaires de chiens pour leur rappeler leurs devoirs en la matière. La police municipale intervient également et a distribué, par exemple, 3 amendes en 2010 et a dénoncé 3 chiens au vétérinaire cantonal.

Proposition de M. PORTIER de faire une campagne de sensibilisation auprès de centre de requérants concernant les déchets : M. COMTE indique qu'une telle démarche a déjà été effectuée par le passé et qu'elle peut tout à fait être renouvelée. Le Service technique est en contact avec les personnes gérants ce centre de l'Hospice général. Une information sera donnée lorsque cette sensibilisation aura été faite.

Proposition de M. ECKERT de prendre contact avec la commune de Pregny-Chambésy pour examiner la possibilité de faire un chemin qui rejoindrait le chemin des Crêts en direction de l'OMS, en passant par le chemin des Geais : M. COMTE explique que le chemin des Geais sur la commune de Pregny-Chambésy est accessible et permet aujourd'hui le passage de piétons jusqu'à l'OMS. Selon les informations reçues de la commune voisine, ce chemin est régulièrement utilisé et va figurer dans le périmètre du PLQ élaboré pour cette zone. La commune de Pregny-Chambésy est attentive au sort que la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) réservera à cette liaison.

Proposition de Mme GIROD de laisser attendre la trentaine de personnes intéressées par les jardins potagers au Pommier et de ne pas essayer de leur trouver autre chose en attendant : M. COMTE pense au contraire qu'il est préférable de ne pas démotiver les gens intéressés en leur proposant des jardins au parc des Délices en attendant l'ouverture des jardins potagers au Pommier. De plus, il y a suffisamment de place aux Délices et cette proposition est limitée dans le temps. Enfin, elle favorise les échanges entre quartiers et le Conseil administratif ne voit pas en quoi cela pourrait gêner Mme GIROD.

Proposition de M. JIMAJA concernant l'accessibilité aux bus TPG par les personnes à mobilité réduite : M. COMTE informe que les TPG ont été contactés et affirment tout mettre en œuvre afin de faciliter l'accès à leurs véhicules aux personnes à mobilité réduite. Dans ce but, et afin de répondre aux exigences de l'Office Fédéral des Transport (OFT), les TPG modifient l'aménagement de leurs véhicules pour que les personnes à mobilité réduite puissent y accéder.

Des rampes d'accès ont été ajoutées aux bus disposant de marches et des véhicules à plancher bas sont commandés. L'OFT exige que les transporteurs publics adaptent leurs véhicules aux besoins des personnes handicapées au plus tard pour 2024. Ainsi, de manière générale, les TPG ont plutôt de l'avance en la matière.

Actuellement, le parc des TPG comporte plus de 190 véhicules aménagés sur 340, soit plus de la moitié. Plus précisément, sur les cinq lignes circulant au Grand-Saconnex (lignes 3, 5, 28, 53 et F), 35 bus et trolleybus sur 45 disposent d'un plancher bas, selon l'attribution théorique des véhicules, soit 78% des véhicules. Il se peut cependant, à la suite d'une panne par exemple, qu'un véhicule adapté soit remplacé par un véhicule non adapté. Dans ce cas, les TPG essaient, selon les disponibilités, d'affecter un bus d'une même série. Par exemple, le 12 décembre, 34 bus à plancher bas ont circulé sur les lignes susmentionnées, sur le total des 42 véhicules qui y ont été affectés ce jour là.

Enfin, M. COMTE rappelle les efforts que la commune elle-même a faits en faveur des personnes à mobilité réduite, puisqu'elle a été l'une des premières communes genevoises à abaisser ses trottoirs ou encore à mener une vaste étude concernant la mobilité piétonne, qui a par exemple conduit à installer quantité de bancs sur le territoire communal.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant l'éco-point situé au 53 de l'Ancienne-Route, M. PORTIER constate que les bennes ont été changées dans le but de réduire les nuisances sonores, mais qu'en fait, on est revenu au point de départ.

M. PORTIER demande si le portail du parc à chiens au parc Sarasin peut être remis en état.

Mme PERROTIN DURET demande si la mesure d'interdiction de sortie du chemin du Pavillon sur la route de Ferney puisse n'être qu'une mesure transitoire, en attendant la route des Nations. En effet, les internationaux en transit n'auront plus intérêt à passer par Le Grand-Saconnex en empruntant la route de Ferney, ni d'ailleurs l'Ancienne-Route, pour se rendre dans le quartier des organisations internationales. Rendra-t-on alors aux Saconnésiens la possibilité de circuler librement sur ce chemin ?

Mme GIROD demande si le dossier concernant les jeunes qui recherchent un local progresse.

Mme BÖHLER répond par l'affirmative. Le projet avance au quotidien, en collaboration avec les TSHM et cela se passe bien.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

10.1 Adoption du calendrier des séances du 1^{er} semestre 2011

Ce calendrier est accepté à l'unanimité des membres présents.

10.2 Autres propositions

M. PORTIER propose de modifier la phase des feux du passage piéton devant la BCGE et d'en rallonger le temps à la demande (bouton poussoir), pour que les classes puissent traverser en toute sécurité.

M. PORTIER a constaté qu'il n'y a qu'un seul candélabre sur le cheminement qui relie la route de Colovrex au chemin A.-Vilbert. Il propose d'améliorer l'éclairage de ce chemin.

M. PORTIER propose que la Commission des bâtiments se penche sur le choix d'une nouvelle chaudière à copeaux au CVHS. Lui-même est totalement contre le gaz et il fournira un document au Conseil administratif concernant des centrales à copeaux que le Conservatoire et le Jardin botanique mettent en place actuellement.

Suite à divers accidents au passage piéton situé à la hauteur de 52, chemin Sarasin, M. PORTIER propose la pose d'un feu sur demande immédiate. Il connaît une famille dont 5 de ses membres ont eu un accident sur ce passage piéton. Cela soulagerait également le travail de la patrouilleuse scolaire.

M. PORTIER propose de rouvrir le dossier de la passerelle sur la route de Ferney, pour faire une liaison piétonne entre le Chapeau-du-Curé et la place de Fête. En effet, les classes se rendent souvent à la patinoire et la traversée de la route de Ferney est périlleuse. Il rappelle qu'en 1964, il existait une passerelle reliant l'ancienne Migros à la place de Carantec. Il ne voit pas pourquoi en 2011 il n'y aurait pas moyen d'en avoir une sur la route de Ferney.

M. EYA NCHAMA propose au Conseil administratif d'ouvrir un concours pour les ingénieurs pour chauffer la salle des Délices lors des séances du Conseil municipal.

Mme AMMANE soutient son collègue Eric PORTIER dans sa proposition d'un feu au passage piéton chemin Sarasin, d'autant plus qu'en début d'année scolaire, les enfants devront se rendre à l'Ancienne Mairie.

Mme AMMANE revient sur sa proposition de l'époque de rallonger la phase de feu piétons du passage piéton de la place de Carantec.

Mme AMMANE indique qu'elle a été abordée par plusieurs habitants lors des Vœux à la population sur la décoration de Noël, qui regrettent de ne pas avoir de décorations au bas de l'Ancienne-Route. Des habitants du Pommier ont aussi réclamé un sapin. Elle fait donc la proposition d'en débattre au sein du Fonds de décoration.

M. POMATTO signale que des habitants du quartier de la Tour lui ont fait la même remarque. Il pense donc qu'il serait intéressant que le Fonds de décoration, à un moment ou à un autre, débatte de ce sujet avec une vision globale de la commune.

M. POMATTO soutient également la proposition de M. PORTIER concernant la liaison entre le chapeau du Curé et la place de Fête.

M. POMATTO est heureux d'apprendre qu'il y a un retour positif par rapport au journal communal. Certaines personnes lui ont dit qu'il serait intéressant d'avoir de temps en temps un article de fond qui explique une problématique sur laquelle travaille la commune, en donnant plus de détails et en expliquant les enjeux, notamment sur la circulation.

Mme BÖHLER répond que l'administration a déjà fait un article de fond de 4 pages sur la circulation. Bien entendu, elle est favorable à de tels articles. Par exemple lorsque l'extension des installations sportives sera à l'ordre du jour, plusieurs pages y seront consacrées.

M. POMATTO ayant eu l'occasion de se promener autour de l'Ancienne Mairie, a constaté des travaux d'aménagements extérieurs. Il propose que la Commission des bâtiments obtiennent des précisions quant à ces aménagements, si possible avant de traiter le crédit complémentaire y relatif.

M. DETRAZ rappelle qu'il avait demandé des glissières de sécurité en demi-cercle pour sécuriser les gens qui attendent de traverser le passage piéton place de Carantec, ce qui a été fait au niveau du refuge central. Ce refuge ayant été agrandi, cela repousse les véhicules très près des gens qui attendent vers le bouton poussoir. Il propose donc que des glissières soient installées du côté « ville ».

Concernant l'accès et la sortie du stade du Blanché, M. DETRAZ avait posé la question à l'ingénieur du bureau CERA sur la possibilité de faire un rétrécissement de part et d'autre de la chaussée pour faciliter la sortie des enfants et des vélos. Ce dernier ayant répondu que c'était possible, il propose au Conseil administratif de voir avec le bureau CERA pour étudier un rétrécissement (goulet) afin de sécuriser la sortie du stade.

Mme MAMIN-TISSOT propose que les éclairages de fête ne soient retirés qu'après la cérémonie des Vœux à la population. Elle trouve dommage que tout ait été enlevé juste avant.

Mme BÖHLER répond que c'est une question de calendrier. Il était prévu de les enlever le 3 janvier mais elle a exigé d'attendre au moins Les Rois. Plusieurs personnes doivent intervenir pour démonter les décorations et cela dépend aussi de leur agenda. Elle regardera ce qu'il est possible de faire.

M. DETRAZ soutient la proposition de M. PORTIER concernant la chaudière à copeaux. Actuellement, il y a une place pour recevoir les copeaux et un camion pour les livrer et cela correspond parfaitement à l'Agenda 21. Actuellement les chaudières de la nouvelle génération sont très performantes.

11. MOTIONS :

11.1 Motion des socialistes MM. POMATTO, EYA NCHAMA, GIORGETTA : « L'endettement des jeunes : pour une campagne de prévention et une aide de proximité nécessaire »

M. POMATTO en donne lecture (*annexe 4*).

M. ORSINI observe que la proximité des élections fait renaître chez tous les partis les bons sentiments et semble stimuler particulièrement l'imagination législative. Dans ce cadre et parlant du groupe socialiste plus particulièrement, il ne résiste pas au plaisir de saluer le trait magnifiquement clairvoyant qui a poussé l'Internationale socialiste à retirer cette semaine son agrément au parti de M. Ben Ali.

Plus sérieusement, le problème qui est soumis ce soir est réel et est à ce point connu que quantité d'initiatives et d'organismes s'en préoccupent déjà. En l'occurrence le CASS est dédié à ce type de cas, dont il est spécialiste.

Au delà de l'idée que chacun, moyennant une information claire, doit avoir la liberté de gérer sa situation financière comme il l'entend, il faut rappeler que les moyens limités qui sont ceux de l'administration pour l'accomplissement de tâches qui sont celles prioritaires, dans son champ de compétences avérés, sont extrêmement limités.

L'invite de cette motion, quand bien même elle resterait générale et pour le moins vague, se heurte donc à la capacité physique de l'administration à mettre en place cette encadrement. Il fait partie de ceux, avec le groupe libéral, qui doutent qu'il soit du rôle de l'Etat de se substituer au simple libre arbitre des jeunes et moins jeunes quant à la gestion de leurs finances. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral rejettéra cette motion.

M. POMATTO explique que pour situer cette motion, il a travaillé il y a peu de temps dans le cadre de sa profession sur ce type de sujets qui a pris quand même un envol et qui est devenu plus important. Effectivement, de nombreuses choses sont faites à hauteur du canton, à hauteur des services sociaux. Cependant, il a été remarqué que souvent, les jeunes attendent d'être dans une situation réellement problématique pour consulter quelqu'un.

M. POMATTO pense qu'avec la proximité sur le terrain, à travers les assistants sociaux, les TSHM, il y a peut-être moyen de faire de la prévention et de pouvoir conseiller et aider les gens avant qu'ils ne se retrouvent dans des situations qui peuvent être dramatiques.

Il est bien d'accord que cette motion vient dans une période proche des élections. Il est évident que le parti socialiste fera campagne comme tous les autres partis sont en train de le faire, très certainement avec d'autres motions et peut-être même une initiative. C'est de bonne guerre. Le fond du problème et la possibilité de faire quelque chose devraient être pris en tant que tel et pas forcément dans cette optique là.

Mme MAMIN-TISSOT indique que le PDC va soutenir cette motion, d'autant plus que le PDC du Grand Conseil avait déjà déposé une motion bien étayée en mars 2006 auprès du Grand Conseil. Ses collègues femmes du PDC avaient organisé il y a quelques mois une conférence-débat à l'école de culture générale de Châtelaine sur cette problématique. C'est aussi un problème que les PDC soutiennent largement.

Le groupe DC souhaite donc soutenir cette motion mais un peu plus concrètement au niveau communal et propose que lors de la soirée des jeunes citoyens du mois de février, la brochure de Mix et Remix soit distribuée, car elle met bien en évidence toute la problématique de l'endettement des jeunes. Le groupe suggère aussi que dans le GSI et sur le site Internet de la commune soient retransmises les coordonnées des différents documents mis en pièce jointe à la motion, documents intéressants mais dans lesquels le travail est déjà largement fait.

M. ECKERT relève que contrairement à ce que dit M. ORSINI, tous les groupes ne présentent pas de motions ce soir. Les Verts n'en présenteront pas, mais ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas d'idées. Les Verts vont soutenir cette motion, qui est raisonnable et qui s'appuie sur d'autres expériences d'autres parlements municipaux et cantonaux. Une campagne d'information n'est pas quelque chose d'extrêmement lourd. Il soutient aussi les propositions de Mme MAMIN-TISSOT d'essayer de sensibiliser les jeunes à l'endettement et des risques encourus. Il est vrai que les taux d'intérêts sont très bas pour le moment mais il y a quand même un risque par la suite si les taux d'intérêts remontent.

M. STEINER, selon une formule qui a déjà été utilisée par le passé dans ce Conseil, est d'accord avec ses collègues, mais à moitié seulement. Il s'est posé les mêmes questions que M. ORSINI sur l'opportunité de déposer cette motion maintenant, surtout qu'elle se fonde sur des documents qui datent de novembre 2009. Cela lui paraît un peu bizarre que tout d'un coup, on s'aperçoive à deux mois des élections qu'un document a paru il y a deux ans.

M. STEINER est d'accord de dire oui à cette motion, mais à la condition que les mots « mettre en place » soit enlevés. Il est d'accord que le Conseil administratif étudie la possibilité, qu'il tienne compte des expériences faites ailleurs et qu'il fasse un petit rapport sur ce que la commune pourrait faire, mais « mettre en place » est tout à fait prématuré. Si ces mots sont enlevés, il acceptera la motion, sinon, il la refusera.

M. EYA NCHAMA, pour revenir à l'histoire, aimeraient dire à M. ORSINI que le libéralisme est démodé. Mme THATCHER en Grande-Bretagne, Ronald REAGAN aux Etats-Unis, quand ils ont commencé à faire des cadeaux à leurs copains, ont commencé la crise que nous vivons aujourd'hui. Il voulait dire à M. ORSINI que l'Irlande est tombée à l'eau (elle est capitaliste et ce sont des libéraux). La Grèce est tombée à l'eau, le Portugal et l'Espagne peut-être bientôt. Il croit que ces systèmes sont abominables.

M. DETRAZ soutient cette motion à titre personnel, uniquement pour la partie « campagne de prévention et d'information ». Le Conseil administratif peut traiter cette partie. Concernant la partie qui est de « renforcer avec les services sociaux communaux », il rappelle que la commune n'a plus le droit de donner des aides directes et que c'est le CASS qui doit s'en occuper.

M. JIMAJA a entendu dire que le CASS s'occupe de l'aide. Ce n'est pas le CASS car il s'agit de murs, mais il s'agit de l'Hospice général qui aide et qui peut s'occuper de l'endettement. Néanmoins, la phrase qui dit « renforcer avec les services sociaux communaux » ne suppose pas qu'il faut donner de l'aide. L'aide peut être financière mais également sous forme de conseils. Une aide sous forme de conseils ne peut pas être déconseillée, bien au contraire, mais doit être encouragée. Puisque nous sommes au titre de la politique et que nous sommes en période pré-électorale, ce n'est pas pour autant qu'il faut dire qu'il n'y a pas de problèmes. Il y a des problèmes et il faut reconnaître que le système que nous vivons qui n'a jamais fait souffrir certains et qui ne permet pas à certains d'observer ce qui se passe autour d'eux, a amené cette situation où des gamins se retrouvent avec des dettes monstrueuses, qui pour le téléphone, qui parce qu'il a signé un contrat à tempérament ou parce qu'il a signé pour une carte de crédit. Ce n'est pas de la politique, il s'agit de trouver une solution ou de proposer un début de solution. Avec son groupe, il soutient donc cette motion.

M. ORSINI relève que si l'on engage des moyens publics, on fait de la politique. C'est bien là l'invite et bien là le problème. S'il reprend les invites, il voit que les initiateurs eux-mêmes parlent d'une politique du DIP qui est renforcée auprès des élèves. Il pense donc que les autorités beaucoup plus larges que la simple commune du Grand-Saconnex ont déjà pris les mesures de cette problématique et l'adresse par l'Hospice général, par le Centre social protestant et d'autres services et associations. Il pense personnellement que les moyens sont limités, que ce problème est réel mais qu'il tient aussi à des problèmes personnels. Tous les problèmes sont possibles : le tabac en est un qui touche peut-être plus de jeunes que le surendettement.

L'Etat pourrait tout à fait se substituer aux parents et aller taper sur les doigts de chaque jeune qui fume ou se met à fumer. Avec cette logique, on peut effectivement mobiliser une quantité d'énergie et de fonds publics considérables. Il faut pouvoir faire des choix de problématiques plus endémiques dans leur encadrement que celui-ci qui est déjà très bien encadré.

Mme BÖHLER remercie le parti socialiste d'avoir déposé cette motion. Elle est d'accord que l'endettement est un réel fléau de la société d'aujourd'hui. Il est tellement facile d'avoir une carte de crédit, de laisser couler sa facture de téléphone. C'est un scandale, encore plus dans le reste de l'Europe qu'en Suisse, mais c'est aussi un problème en Suisse.

Qu'est-ce que la commune peut faire ? Elle peut, comme l'a proposé Mme MAMIN-TISSOT, laisser des informations à différents endroits où se trouvent les jeunes. Mais comment les atteindre ? Le fait est que le meilleur endroit pour les atteindre c'est où ils sont captifs, soit dans les écoles, dans les différents centres où ils vont pour prendre des cours. Elle craint que les jeunes ne lisent pas le GSI et que l'on n'atteigne pas ceux que l'on cherche à toucher.

La motion demande de renforcer avec LES services sociaux communaux. Elle rappelle que la commune a une personne à mi-temps qui ne peut malheureusement pas s'occuper de tout. Il y a en effet les TSHM, qui de temps en temps signalent et suivent un problème, sans jamais donner de nom. Sinon, c'est bien le CAS (et non pas CASS), Centre d'Action Sociale, qui suit ces dossiers quand on les leur signale. Ce ne sont pas que les jeunes entre 15 et 25 ans qui sont concernés, ce sont aussi les 25 ans et plus qui, pour avoir le dernier modèle de télévision ou autre dernier modèle, s'endettent à ne plus pouvoir se retrouver dans leur vie. La commune ne pourra malheureusement pas tout guérir et ne pourra pas faire énormément de choses dans ce sens, sauf de petites touches comme l'a signalé Mme MAMIN-TISSOT, avec des informations qui sont laissées à différents endroits. Il faut surtout laisser aux TSHM la possibilité de travailler et de signaler ce genre de choses et de les aider quand ils les rencontrent.

Mme GIROD pense que cette motion n'a pas pour but de « guérir », mais de faire de la prévention pour prévenir les jeunes. Il y a quand même plusieurs jeunes entre 16 et 24 ans qui lisent le GSI. Il y a d'autres possibilités que de laisser de la documentation au Centre de Loisirs pour cibler les plus jeunes. Cette motion a pour but de prévenir et d'avertir les jeunes avant que l'endettement n'arrive.

M. POMATTO explique que les documents et études sont un peu anciens. Cependant, un article conséquent dans la Tribune de Genève date du 3 octobre 2010, ce qui rapproche quand même de janvier 2011. Cette motion a vraiment un but préventif et de mettre des informations qui peuvent intéresser les parents et leur permettre d'avoir une idée sur cette problématique. Il faut que les gens sachent à qui s'adresser, ce qui n'est pas toujours évident. Ce n'est pas la commune qui va traiter l'endettement en lui-même, mais il y a des services à l'Etat qui le font. Il relève le sentiment de honte qui fait que l'on n'ose pas en parler ni demander de l'aide, laissant les choses atteindre un degré qui devient difficile à régler. Le but de cette motion n'est pas forcément de mettre en place, en tant que Conseiller municipal, une campagne d'information mais bien que cela soit étudié et de voir s'il y a la possibilité de mettre en place quelque chose. Il y a des campagnes de prévention sur le tabac, sur l'alcoolisme chez les jeunes. Il faut donc voir dans quels endroits une telle campagne peut être faite.

M. STEINER pense qu'il y a une grande part d'hypocrisie dans ce problème. L'accès aux cartes de crédit devrait être plus difficile et les fournisseurs de ces cartes devraient avoir l'obligation de les retirer quand les gens ont des dettes trop importantes. Le Conseil municipal ne pourra pas faire grand chose mais c'est là que réside le problème.

Concernant les modifications demandées sur le texte même de la motion, M. MARGUET est d'avis que la motion déposée doit être votée telle quelle, car si tous les groupes demandent une petite correction, on ne s'en sort plus.

M. STEINER rappelle qu'il n'est pas rare de modifier une motion quand des points ne conviennent pas.

M. POMATTO indique que le groupe socialiste maintient la motion telle que présentée.

La Présidente met au vote cette motion-

Cette motion est acceptée par 16 voix « pour » et 7 voix « contre ».

12. RESOLUTIONS : Néant.

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS

Mme AMMANE et M. JIMAJA remercient la Présidente pour son magnifique discours lors du Noël des Aînés.

Mme GIROD informe que le 16 février à 20h00 aura lieu l'assemblée constitutionnelle de Jarditroc, à la Ferme Sarasin.

M. FAVRE signale qu'il y a une refonte du fonctionnement de la CCIT, qui sera basée sur une réunion par an. La commune hôte sera la présidente de cette gestion. Une séance plénière aura lieu au mois de mars qui allègera un peu le règlement. Il y aura donc une nouvelle constitution de ce groupement.

14. Naturalisations (huis clos)

3 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

La Présidente lève la séance à 00h15.

Le Secrétaire

La Présidente

Michel POMATTO

Catherine JEANDET

Ann. ment.